

Sujet: [INTERNET] Observations enquête publique

De : Habitants de forges <habitantsforges@gmail.com>

Date : Mon, 16 Nov 2020 14:55:46 +0100

Pour : pref-enquetepublique-eolienanzeme@creuse.gouv.fr

Monsieur l'enquêteur,

Le 25 janvier 2018, une réunion s'est tenue dans le village de Forges (Anzême), en présence de membres du Collectif des Habitants de Forges et de la Société Eco Delta, porteur de projet de l'implantation du Parc éolien sur la commune d'Anzême.

Cette réunion est consécutive à la demande d'habitants, qui, faute de réunion publique organisée par la Mairie d'Anzême ou la Société Eco Delta, souhaitaient obtenir des informations claires et objectives sur ce projet. A la demande de la Société Eco Delta, elle a eu lieu de manière restreinte, en "petit comité" le 25 janvier 2018 à 18h.

Madame Jouven, Directrice de la Société Eco Delta et Monsieur Julien Boulze, responsable de la Société AJM Construction and Energy, prestataire de service pour le compte de la Société Eco Delta, avaient fait le déplacement.

A la suite de cette réunion, les habitants ont souhaité rédiger un compte-rendu, et par souci de transparence et d'impartialité, le soumettre à Mme Andréa Jouven Directrice de la société Eco Delta, afin qu'elle puisse en avoir connaissance et le valider le cas échéant. La mouture définitive et corrigée de ce compte rendu a été envoyée aux habitants présents lors de cette réunion par le biais électronique d'un message reçu le 12 févr. 2018 10:54 précisément. (Cf PJ1 à 3)

Vous trouverez ce compte-rendu en PJ. Compte-rendu qui reprend nos échanges, et notamment le rapport des affirmations suivantes tenues par Mr Boulze et Mme Jouven:

“Le projet d’Anzeme comportait initialement 8 éoliennes. Suite à des discussions avec Mr le Maire et avec les habitants du hameau de Chignavieux, il est apparu que les éoliennes les plus proches des habitations posaient problème. La proposition de réduire le nombre d’éoliennes résulte d’une volonté de Monsieur le maire de satisfaire et d’apaiser la population, et de répondre aux inquiétudes du Conseil municipal. Eco Delta a donc proposé au Conseil Municipal d’Anzeme de passer de 8 à 5 éoliennes. Après discussion avec les services de l’état, il apparaît que la suppression de 3 éoliennes sur 8 remettrait en cause l’équilibre du projet. Eco Delta propose donc de maintenir 6 éoliennes sur les 8 éoliennes initialement prévues. La société Eco Delta est en attente de la validation du Conseil Municipal.”

Suite à ces affirmations, les habitants ont souhaité informer la mairie d’Anzême par message électronique de la teneur de cette réunion, afin d’alerter les élus sur les modifications prévues par les porteurs de projet. Ce mail a été envoyé le mardi 13 févr. 2018 à 11:26. Il est aujourd’hui sans réponse. (Cf PJ 4)

Face à ce silence, les habitants ont décidé d’alerter les services de la Préfecture de la Creuse par un courrier avec AR en date du 4 Avril 2018. Celui-ci mentionne les faits et le CR de la réunion

sus-mentionnée, et l'impossibilité d'obtenir des informations claires de la part des porteurs de projet. Celui-ci est aujourd'hui toujours sans réponse.(Cf PJ 5)

En conséquence de quoi, il apparait aujourd'hui que plusieurs points doivent - Monsieur l'enquêteur public - attirer votre attention:

- La Société Eco-Delta (PEW Anzême) a livré - de manière volontaire ou non - des informations erronées aux habitants concernés.

En l'absence de réunion d'information publique, les habitants concernés n'ont pu obtenir d'information claire de la part de la Société Eco-Delta, ni de la Commune d'Anzême.

- En l'état, il apparait que ces contradictions et l'ampleur des conséquences qu'elles engendrent, participent davantage à accroître, auprès d'une population locale déjà "tendue", un sentiment dubitatif sur le bien-fondé de ce projet. Les changements incessants de discours, de versions émanant du porteur de projet lui-même, l'absence de réponse doivent attirer l'attention des services de l'Etat sur le sérieux, et le professionnalisme de la société Eco Delta (PEW Anzême).

- Il existe des changements et d'informations contradictoires susceptibles de biaiser l'information, et par conséquent aussi, l'angle par lequel la population locale est susceptible d'appréhender cette enquête publique.

- Il semble aujourd'hui impossible de se prononcer sur un projet dont le rapport fait à la population par le porteur de projet ne correspond pas à la teneur du projet concerné par cette enquête.

| | |
|--------------------|---|
| PJ2 (1).pdf | Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64 |
|--------------------|---|

—PJ2 (1).JPG—

| | |
|--------------------|--|
| PJ2 (1).JPG | Content-Type: image/jpeg Content-Encoding: base64 |
|--------------------|--|

—PJ2 (3).JPG—

| | |
|--------------------|--|
| PJ2 (3).JPG | Content-Type: image/jpeg Content-Encoding: base64 |
|--------------------|--|

—PJ2 (2).JPG

| | |
|--------------------|--|
| PJ2 (2).JPG | Content-Type: image/jpeg Content-Encoding: base64 |
|--------------------|--|

—PJ5.pdf

| | |
|----------------|---|
| PJ5.pdf | Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64 |
|----------------|---|

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE ENTRE LES HABITANTS DU COLLECTIF DE FORGES

Jeudi 25 janvier 2018

Présents :

Société ECO DELTA : Julien BOULZE et Andréa JOUVEN,

Les habitants du collectif de Forges : Monsieur Toni DASSILVACOSTA, Philippe ROYER, Sandrine BALLERE, Cécile BARDE.

Le projet d'Anzeme comportait initialement 8 éoliennes. Suite à des discussions avec Mr le Maire et avec les habitants du hameau de Chignavieux, il est apparu que les éoliennes les plus proches des habitations posaient problème. La proposition de réduire le nombre d'éoliennes résulte d'une volonté de Monsieur le maire de satisfaire et d'apaiser la population, et de répondre aux inquiétudes du Conseil municipal. Eco Delta a donc proposé au Conseil Municipal d'Anzeme de diminuer le nombre d'éoliennes. Eco Delta proposera en réponse à l'avis de l'autorité environnementale de maintenir 6 éoliennes sur les 8 éoliennes initialement prévues.

Une enquête publique sera organisée à l'issue de la réception de l'avis de l'autorité environnementale. Eco delta organisera des rencontres individuelles avec les habitants qui le souhaitent avant l'enquête publique

Concernant la mesure de vent, Eco Delta précise qu'un seul mât de mesure suffit pour l'étude d'un périmètre de 4 km et donc pour l'ensemble du projet.

Eco Delta précise que la distance réglementaire des éoliennes par rapport aux habitations est de 500m.

Une question a été soulevée concernant les infrasons. Eco Delta précise qu'il existe des infrasons à l'état naturel et qu'il n'existe pour le moment pas d'études et de données précises à ce sujet.

Eco Delta précise que la chasse est compatible avec les éoliennes pour le petit et grand gibier aux pieds des machines.

Eco delta précise que les machines seront arrêtées les nuits à certaines conditions de vent et de température de mars à octobre pour protéger les chiroptères.

La superficie déboisée sera de 2500m² alors qu'elle était à l'origine du projet de 4895m².

Le démantèlement des éoliennes sera à la charge d'Eco Delta, à cette occasion une somme de 50 000 €/éolienne a déjà été provisionnée par la société.

En ce qui concerne le bruit qui serait engendré par les éoliennes, Eco Delta précise qu'il existe déjà à l'état naturel un bruit de 30db, et une éolienne en action devrait engendrer un bruit de 40 Db à une

distance de 600m. A priori, et au vu de l'orientation des vents, les habitants de Forges ne seront que peu ou pas impactés par le bruit des éoliennes, car n'étant pas sous les vents dominants.

Des questions ont été posées concernant le passage des câbles des postes de livraison vers le poste source. ENEDIS se chargera de prévoir et de réaliser l'acheminement des câbles du poste de livraison vers le poste source. Celui-ci se fera de manière souterraine le long des voies publiques. Seule l'utilisation des voies communales nécessite une autorisation que nous avons obtenue, l'utilisation des voies départementales ne nécessite pas d'autorisation particulière.

La compétence en matière d'étude et de gestion de l'énergie éolienne est communale mais la Communauté d'Agglomération possède seulement une compétence fiscale.

Mr Toni DASSIVLA COSTA a exprimé sa surprise quant au fait qu'Eco Delta savait que sa mère siégeait au conseil municipal. Suite aux deux appels de M DASSILVA COSTA au siège social d'ECO DELTA, M BOULZE s'est renseigné auprès de la mairie d'ANZEME pour savoir s'il s'agissait bien d'une personne de la commune. A cette occasion M BOULZE a su qu'il s'agissait du fils d'une des conseillères.

Eco Delta précise que la société a décidé de retirer le parc éolien Saint Sulpice le Guérétois pour répondre aux attentes des habitants de la commune d'Anzeme.

Une question a été posée concernant la fuite d'huile au sein des éoliennes. Eco Delta explique que sur les anciens modèles, ces problèmes étaient récurrents et l'huile coulait le long des mâts. Désormais les nouveaux mâts disposent de bacs de rétention pour prévenir de potentielles fuites d'huile. Les éoliennes E01 à E03 disposeront d'un mât de 90m de haut et de pales de 60m, celles de Chignaroche/Montbut disposeront d'un mât de 100m et de pales de 50m. Les éoliennes ne seront pas équipées de flash lumineux intermittent et posséderont simplement une lumière sur leur mât. Ce qui constitue une avancée dans le bon sens.

S'agissant de l'impact d'un parc éolien sur la valeur des biens, Eco Delta précise qu'il n'existe à ce jour pas de données chiffrées permettant de conclure à une dévaluation des biens.

Habitants de forges <habitantsforgee@gmail.com>

À cedric, philipe.royer, Adeline, Sandrine, Andrea, cci : Josette ▾

Bonjour, nous accusons bonne réception de la version corrigée du CR. Je la soumetts au collectif, afin qu'il le valide, puis, comme convenu, nous le transmet
quelques habitants de Forges qui en avaient fait la demande.

Merci à vous.

Bonne journée.

...

Andrea JOUVEN a.jouven@ecodd.com via online.net

À moi, cedric, philipe.royer, Adeline, Sandrine ▾

Bonjour,

C'est parfait, je vous remercie et m'excuse pour les fautes sur certains noms...

Bien à vous

Andrea JOUVEN



ZI Athélia I - Bât C

420, rue des Mattes

13705 LA CIOTAT Cedex

Tél : 04 42 32 73 30

Mobile : 06 46 59 72 09

De : Habitants de forges [mailto:habitantsforgee@gmail.com]

Envoyé : lundi 12 février 2018 11:21

À : Andrea JOUVEN

Cc : cedric bardet; philipe.royer@wanadoo.fr; Adeline Beaujoin; Sandrine Ballere

Objet : Re: Comte rendu réunion

...

↳ Répondre

↳ Répondre à tous

➡ Transférer

Compte rendu réunion Boîte de réception x

Andrea JOUVEN a.jouven@ecodd.com via online.net

À moi ▾

lun. 7

Bonjour,

Voici le projet de compte rendu que nous vous proposons.

Pour information, veuillez trouver dans le lien ci-dessous un retour positif de l'immobilier suite à la construction d'un parc éolien.
<http://nouvelles-enr.fr/eolien-immobilier-energie-territoires/>

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien à vous

Andrea JOUVEN



ZI Athélia I - Bât C
420, rue des Mattes
13705 LA CIOTAT Cedex
Tél : 04 42 32 73 30
Mobile : 06 46 59 72 09

...

[Message tronqué] [Afficher l'intégralité du message](#)



Compte-Rendu Réunion Collectif Forges / Eco Delta (25 janvier 2018)

Habitants de forges <habitantsforges@gmail.com>

m.

À Yvette, Nicole, clarelia, jacques, Josette, Alain, STEPHANE, Joelle, Viviane, renée, Alain, jfpatricelemoine, pierre, ghislaine, maiteanzeme, col, Adeline, col, Sandrine, c

Monsieur le Maire,

Mesdames, et messieurs les conseillers municipaux d'Anzême,

Le 25 janvier 2018, une réunion s'est tenue dans le village de Forges, en présence de membres du Collectif des Habitants de Forges*, et de la Société Eco Delta du Parc éolien sur la commune d'Anzême.

Cette réunion est consécutive à la demande d'habitants, qui, faute de réunion publique organisée par la Mairie d'Anzême ou la Société Eco Delta, souhaitent susceptible d'impacter directement leur quotidien. A la demande de la Société Eco Delta, cette réunion a eu lieu de manière restreinte, en "petit comité" le 25

Madame Jouven, directrice de la Société Eco Delta, et Monsieur Julien Boulze, responsable de la Société AJM Construction and Energy, prestataire de service, y avaient fait le déplacement

Avant de vous être soumis, par volonté de transparence, d'objectivité et de sérénité, le Collectif des habitants de forges tient à préciser que ce compte-rendu a fait l'objet d'un débat en amont: celle de l'ensemble du Collectif, mais aussi celle de la Société Eco Delta, par l'intermédiaire de son avocat. Il constitue donc une mouture définitive et établie lors de cette réunion. Même s'il ne relate que partiellement tous les échanges tenus, il aborde néanmoins les principaux points soulevés entre les habitants et la

Nous tenions à ce que l'ensemble du Conseil Municipal, ainsi que Monsieur le Maire puissent, au même titre que nous, être informés des avancées du projet. Il est à noter que le rendu établi lors du Conseil Municipal du 14 Novembre 2017, des changements notoires soient envisagés pour la suite de ce projet... Changements susceptibles de conséquence conséquente aussi, l'angle par lequel appréhender une potentielle future enquête publique.

Aussi, pour parer à toute forme de silence ou de désinformation, que nous jugeons contre-productive, et génératrice de tensions déjà palpables au sein de la population, nous tenons à préciser la teneur de cette réunion. Nous sommes en effet convaincus que le dialogue et l'information entre les élus, la population, les porteurs de projets et les collectivités locales est indispensable pour appréhender un projet d'une telle envergure, dans le respect des différences de chacun, dans le souci de la mise en place d'un projet construit, respectueux et

Bonne lecture.

Le Collectif des habitants de Forges

* NB: Le collectif de Forges est composé d'habitants des villages de Forges et de Clérat. Il n'est aucunement un collectif d'opposants aux projets éoliens sur le territoire, mais simplement pour la mise à disposition d'une information claire et objective sur les grands enjeux sanitaires, environnementaux ou sociétaux susceptibles d'impacter le territoire.



Collectif des Habitants de Forges
2, Forges
23000 ANZEME

Objet: Demande d'information sur le parc éolien d'Anzême
PJ: Compte-rendu réunion Eco Delta / Habitants de Forges (n°1), Compte-rendu Conseil Municipal Anzême du 14 Novembre 2017 (n°2), Copie imprimée du mail Habitants de forges/ Conseil Municipal d'Anzême du 13 Février 2018 (n°3), Copie imprimée du mail Mme Jouven Adréa au Collectif de Forges validant le compte rendu de la réunion du 25/1/2018.

Anzême, le 4 Avril 2018

Monsieur le Préfet,

Le 25 janvier 2018, une réunion s'est tenue dans le village de Forges (Anzême), en présence de membres du **Collectif des Habitants de Forges*** et de la Société Eco Delta, porteur de projet de l'implantation du Parc éolien sur la commune d'Anzême.

Cette réunion est consécutive à la demande d'habitants, qui, faute de réunion publique organisée par la Mairie d'Anzême ou la Société Eco Delta, souhaitaient obtenir des informations claires et objectives sur ce projet. A la demande de la Société Eco Delta, elle a eu lieu de manière restreinte, en "petit comité" le 25 janvier 2018 à 18h.

Madame Jouven, Directrice de la Société Eco Delta et Monsieur Julien Boulze, responsable de la Société AJM Construction and Energy, prestataire de service pour le compte de la Société Eco Delta, avaient fait le déplacement.

Avant de vous être soumis, le Collectif des habitants de Forges tient à préciser que le compte-rendu, ci-joint (PJ n°1), a fait l'objet d'une double validation en amont : celle de l'ensemble du Collectif, mais aussi celle de la Société Eco Delta, par l'intermédiaire de son avocat (PJ n°4). **Il constitue donc une mouture définitive et consentie par les deux parties présentes lors de cette réunion.**

Comme vous pouvez le constater, nous avons ensemble évoqué les différents points du projet qui questionnaient les habitants, dont notamment le nombre, l'emplacement des futures éoliennes, les conséquences sanitaires et environnementales de leur implantation. La discussion a duré 2h dans une ambiance sereine et courtoise. Nous ne sommes ni des opposants à ce projet, ni contestataires du principe d'un développement de l'énergie éolienne nécessaire à la transition énergétique.

Un point soulève toutefois des interrogations chez bon nombre d'habitants.

A la question " Quel sera le nombre d'éoliennes implantées?", Mr Julien Boulze répond "5", avant que Mme Jouven le reprenne pour finalement nous expliquer qu'il y en aurait "6", du fait qu'une réduction du nombre de machines à 5 engendrerait une nouvelle demande de permis de construire auprès des services de la DREAL.

L'objet de ce courrier est donc d'obtenir une réponse claire quant au nombre d'éoliennes qui serait finalement retenu en cas de délivrance d'une autorisation d'exploiter. Malgré les affirmations de Mme Jouven et de Mr Boulze, nous sommes quelque peu dubitatifs sur les possibilités légales de modifier le nombre d'éoliennes sans remettre en cause l'existence même du permis de construire. Nous tenons d'autre part à vous informer que le compte-rendu ci-joint a déjà été envoyé le 13 Février 2018 en mairie d'Anzême (PJ n°3), afin d'alerter le Conseil Municipal sur les modifications du nombre d'éoliennes, qui, à en croire le CR du Conseil Municipal du 14 Novembre 2017 (PJ n°2) ci-joint, allait passer à 5, pour être finalement revu à 6 lors de notre réunion privée.

Nous sommes conscients de la complexité de ce dossier, mais aussi de la désinformation qui est susceptible de découler de l'absence de réponse claire des différentes parties concernées. Or, nous voulons simplement attirer votre attention sur **l'existence de changements et d'informations contradictoires susceptibles de biaiser l'information, et par conséquent aussi, l'angle par lequel la population locale serait susceptible d'appréhender une potentielle future enquête publique. Nous craignons que ces contradictions et l'ampleur des conséquences qu'elles engendrent, participent davantage à accroître, auprès d'une population locale déjà "tendue", un sentiment dubitatif sur le bien-fondé et le sérieux de ce projet.**

Désormais, nous resterons attentifs aux différents actes réglementaires qui encadreront la suite de ce projet, mais également à la manière dont porteurs de projet et autorités le porteront auprès de la population locale. Nous sommes convaincus que le dialogue et l'information entre les élus, la population, les porteurs de projets, les collectivités, et les représentants de l'Etat restent le meilleur moyen d'appréhender un projet éolien qualitatif, dans le respect des différences de chacun, dans le souci de la mise en place d'un projet construit, respectueux et sain.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

*** NB: Le collectif de Forges est composé d'habitants des villages de Forges et de Clérat. Il n'est aucunement un collectif d'opposants aux projets éoliens. Il a été constitué et oeuvre simplement pour la mise à disposition d'une information claire et objective sur les grands enjeux sanitaires, environnementaux ou sociétaux susceptibles d'impacter les habitants de son territoire.**

Le Collectif des habitants de Forges - Mr Bardet Cédric (Forges), Mr Royer Philippe (Clérat), Mr Royer Marc (Clérat), Mme Ballère Sandrine (Clérat), Beaujoin Adeline (Forges), Conan Marie-Zoé (Forges), Da Silva Costa Toni (Forges).